

TARIF D'ABONNEMENTS :

ROUBAIX-TOURCOING. — Trois mois, 10 fr. 50. Six mois, 20 fr. Un an, 40 fr. ...

BUREAU DE RÉDACTION :

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poitrains, 42. Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX.

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. ...

ROUBAIX, LE 10 DÉCEMBRE 1894.

LA JUSTICE MILITAIRE

C'est le 10 de ce mois que doivent s'ouvrir devant le premier conseil de guerre siégeant au Cherche-Midi, les débats du procès de haut trahison.

Il peut être intéressant d'examiner, à cette occasion, le fonctionnement de la justice militaire dans notre pays.

L'établissement d'une procédure et d'une juridiction régulières, en matière de crimes ou de délits commis par des militaires, apparaît assez tard dans notre législation.

Dans chaque grande circonscription militaire territoriale, existe un conseil de guerre permanent, composé d'un président et de six juges.

Après de ce tribunal est institué un parquet, composé de deux officiers, choisis ordinairement parmi les chefs de bataillon et faisant fonction, l'un de commissaire du gouvernement, l'autre de rapporteur.

Le premier remplit le rôle du procureur de la République, auprès des tribunaux civils. Il met en mouvement l'action publique. C'est à lui qu'est adressé l'ordre d'information, donné par le général commandant la circonscription. C'est le premier acte de la procédure.

Les attributions du second correspondent à celles du juge d'instruction. Le rapporteur prend connaissance des divers documents relatifs au procès, interroge le prévenu, cite et entend les témoins, fait les confrontations qu'il juge nécessaires, décerne des mandats de comparution, d'arrêt ou de dépôt, des commissions rogatoires, etc.

D'après une disposition spéciale du code de justice militaire, l'ordre d'information doit, à peine de nullité, déterminer exactement la nature du fait incriminé. Si, au cours de l'information, le crime ou le délit paraît revêtir un autre caractère, soit à raison de la complexité de nouveaux faits, soit par suite de l'inculpation d'autres personnes, le rapporteur est tenu de provoquer un nouvel ordre d'information ou un supplément d'ordre d'information, selon le cas. Si l'instruction amène la découverte de complices non justiciables des conseils de guerre, le commissaire du gouvernement en donne avis au général commandant la circonscription, qui renvoie l'affaire devant l'autorité compétente.

Il n'y a pas de chambres des mises en accusation. Aussitôt l'instruction terminée, le rapporteur transmet le dossier au commissaire du gouvernement, qui l'adresse, avec ses conclusions, au général, lequel rend, non pas une ordonnance de non-lieu ou de renvoi, comme dans la juridiction criminelle ordinaire, mais un ordre de mise en jugement.

Cet ordre de mise en jugement est notifié à l'accusé qui prend ainsi communication des charges relevées contre lui. Les accusations doivent être formulées d'une façon précise, accompagnées du texte de loi applicable, et de toutes les questions intéressant le débat.

Cette notification est faite, au moins trois jours avant la réunion du conseil de guerre — dans la pratique le délai est plus long — par les soins du commissaire du gouvernement. C'est aussi ce même magistrat qui est chargé de convoquer le conseil de

guerre aux jour et heure fixés par le général.

Selon un principe de droit criminel militaire, toutes les personnes appartenant à l'armée ne peuvent être jugées que par leurs pairs.

La composition du conseil de guerre varie selon le grade de l'accusé. Pour un capitaine, elle est la suivante : un colonel, président; un lieutenant-colonel, trois chefs de bataillon ou d'escadrons et deux capitaines.

Les président et juges sont désignés par le général, d'après un tableau dressé dans chaque circonscription, par grade et par ordre d'ancienneté, et rectifié au fur et à mesure des mutations.

Les juges siègent en grande tenue; les prévenus comparaissent en petite tenue et sans armes.

L'audience se tient comme dans la justice ordinaire. Le huis-clos peut être prononcé; on peut aussi interdire le compte-rendu de l'affaire. Mais le jugement est toujours rendu publiquement.

Les débats doivent être continués sans interruption. Lorsqu'ils sont clos, le conseil se retire pour délibérer, et les voix sont recueillies en commençant par le grade inférieur.

Le président opine le dernier. Les questions ne peuvent être résolues que par la majorité des voix, à moins que l'accusé ait une majorité de cinq voix contre deux. Même majorité pour l'application de la peine. A défaut de cette majorité, l'avis le plus favorable doit prévaloir.

Les circonstances atténuantes sont admises à la majorité absolue.

Le condamné a vingt-quatre heures pour se pourvoir en révision. Les conseils de révision, comme la cour de cassation, ne connaissent pas du fond des affaires.

Le jugement est exécuté dans les vingt-quatre heures qui suivent l'expiration du délai de pourvoi ou de la réception de l'arrêt de rejet.

Telle est la procédure suivant laquelle sera jugée l'affaire du capitaine Dreyfus, qui comptera parmi les plus célèbres dans les annales de la trahison, outre celle du maréchal Bazaine, et celle, plus récente, de l'adjudant Châtelaïn.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE

La candidature Gérard-Richard. — Les guesdistes en province. — Le « Carmagnole ». — Les socialistes populaires. — Le candidat Mal.

Paris, 9 décembre. — La candidature de Gérard-Richard est un acte de haute portée. Le candidat est un homme de bien, un homme de cœur, un homme de conviction.

Il n'y a pas de chambres des mises en accusation. Aussitôt l'instruction terminée, le rapporteur transmet le dossier au commissaire du gouvernement, qui l'adresse, avec ses conclusions, au général, lequel rend, non pas une ordonnance de non-lieu ou de renvoi, comme dans la juridiction criminelle ordinaire, mais un ordre de mise en jugement.

Cet ordre de mise en jugement est notifié à l'accusé qui prend ainsi communication des charges relevées contre lui. Les accusations doivent être formulées d'une façon précise, accompagnées du texte de loi applicable, et de toutes les questions intéressant le débat.

Cette notification est faite, au moins trois jours avant la réunion du conseil de guerre — dans la pratique le délai est plus long — par les soins du commissaire du gouvernement. C'est aussi ce même magistrat qui est chargé de convoquer le conseil de

n'a pas non plus pris la direction du mouvement social de journal.

M. Guadet, de son côté, porte tous ses efforts sur la Pologne, à Lyon, un journal important, Le Peuple, apparaît maintenant à son aise. Dans le Nord et dans le Sud, il y a un journal quotidien dont il sera le seul inspirateur.

Les efforts des guesdistes viennent du reste d'être couronnés de succès. Bonilly-sur-Saône, commune de la circonscription de M. Bachimont, où deux candidats viennent d'être élus au conseil municipal.

Je dois mentionner la naissance d'un nouveau journal hebdomadaire, Le Progrès social, dirigé par le citoyen Louis Besse, un tout jeune homme qui vient de terminer son service militaire. Il possède un réel talent d'ordonner et avec l'amélioration de son physique et de ses allures il ne tardera pas à faire parler de lui et à donner du fil à retordre à l'ancien socialiste.

Aujourd'hui à eu lieu aux Balguettes, à Montmarais, à Flaisance et dans le douzième arrondissement des soupes populaires. Pendant les mois d'hiver, on distribue et soupe chaude tous les matins et un morceau de viande à tous les malheureux qui se présentent. Aux fêtes locales on a ainsi distribué l'année dernière 60,000 soupes.

On s'occupe déjà du Premier Mai prochain. Mais qu'on se rassure, ce n'est pas pour l'organiser. Il s'agit d'élaborer des théories qui serviront de base à un programme socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Le secrétaire national du Travail vient de décider que la manifestation du 1er Mai serait organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

Comme les guesdistes, pas plus que l'année dernière, ne voudront se réunir à la manifestation du 1er Mai organisée sous ses auspices avec le concours de toutes les fractions du parti socialiste et de tous les groupements corporatifs.

De quelques jours après, un député venait à Gien pour faire une conférence au profit de dit Portalis et valait ses vertus d'un ton péroratoire.

Ce député était celui qui traitait Portalis de « fripouille » depuis qu'il avait reconnu l'impossibilité de ramener la France à ses vœux. Il apportait aux questions militaires plus d'attention que jamais, voulant être prêt à toute éventualité.

Il est probable qu'il saisira la première occasion d'affirmer son changement d'attitude.

Les obsèques de M. F. de Lesseps. — Paris, 9 décembre. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les obsèques de M. F. de Lesseps auront lieu à Paris, à l'hôtel de l'Europe Montaigne, à un reçu avis du tout préparer pour recevoir le corps jeudi prochain dans la soirée. Un simple service religieux sera célébré à l'église de la Madeleine, à 10 heures, par M. de Lesseps, évêque de Metz, et par M. de Lesseps, évêque de Metz, et par M. de Lesseps, évêque de Metz.

Le procès Allez. — Paris, 9 décembre. — On a fait grand bruit dans plusieurs journaux de ce matin du langage qu'aurait tenu, hier, à l'audience du tribunal correctionnel de la Seine, — devant lequel comparait M. Allez pour fraudes en fournitures militaires. — M. Danet, candidat pour le ministère de la guerre, partie civile.

M. Danet aurait dit que le ministre de la guerre avait toujours été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice.

Le langage prêt à M. Danet est contraire à la vérité. Voici le texte exact de ses paroles :

« C'est sur la plainte du ministre de la guerre que les poursuites ont eu lieu, car il a grand souci de la santé de l'armée, et il est persuadé que les faits lui ont été connus, il a exclu M. Allez de toute participation aux applications de fournitures de l'armée et il a demandé l'exécution aux commandants des corps d'armée. »

« Des l'origine de l'affaire, il a manifesté la volonté d'être d'accord avec le ministre de la guerre, et il a été nommé par le chancelier sur l'application du 1er de l'article 43 du code pénal, il a joint à sa plainte primitive une plainte complémentaire pour fait de retard et de négligence. »

« Il est d'ailleurs très probable que M. Danet publiera une protestation publique, l'affaire, en effet, faisant un langage énorme, puisque l'avocat semble avoir déclaré que le ministre de la justice était intervenu pour arrêter les poursuites. »

« Le président du conseil, le garde des sceaux et le ministre de la guerre se sont entendus de l'affaire ce matin, le cabinet était menacé d'une interpellation. »

« L'interpellation de M. Danet, en Belgique. — Paris, 9 décembre. — Le Congrès de demain se fait l'écho d'un bruit répandu dans les cercles politiques, et d'après lequel la campagne d'assassinat qui menace un certain nombre de publicistes ne serait que le prétexte de la mise à exécution d'un plan plus vaste, qui consisterait à restaurer le parti d'extrême gauche et à faire de ce parti le pivot de la politique intérieure. »

« Réunion des délégués des syndicats médicaux. — Paris, 9 décembre. — Les délégués des syndicats médicaux, réunis au siège des sociétés savantes de France, ont émis différents vœux, notamment celui que les études de médecine soient réservées aux étudiants des hôpitaux ou dans les services de rapport avec les soins professionnels. »

« Les délégués ont en outre approuvé la loi récemment votée par le Sénat sur l'exercice de la pharmacie, et qui autorise un village dépourvu d'une pharmacie, de plus de 5 kilomètres, à recevoir les médicaments d'un médecin. »

« Arrestation de M. de Lesseps, en Belgique. — Paris, 9 décembre. — M. de Lesseps, en Belgique, a été arrêté par la police de Liège, sous l'accusation de fraude en fournitures militaires. »

« Un assassinat en Algérie. — Bône, 9 décembre. — Les meurtriers de M. Nicolas, inspecteur de l'agriculture, assassiné dernièrement à Bône, ont été arrêtés par la justice algérienne. »

« La santé de Léon XIII. — Rome, 9 décembre. — Le bruit d'une indisposition subite du Pape est démenti. »

« Les tremblements de terre en Italie. — Reggio di Calabria, 9 décembre. — Une pluie torrentielle a causé de graves dommages et a entraîné de graves pertes de vies humaines. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

Il a ordonné que des rapports spéciaux lui soient adressés sur l'état des esprits en France.

« Il paraît maintenant complètement revenu de son rôle de conciliant. »

« Depuis qu'il a reconnu l'impossibilité de ramener la France à ses vœux, il apporte aux questions militaires plus d'attention que jamais, voulant être prêt à toute éventualité. »

« Il est probable qu'il saisira la première occasion d'affirmer son changement d'attitude. »

« Les obsèques de M. F. de Lesseps. — Paris, 9 décembre. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les obsèques de M. F. de Lesseps auront lieu à Paris, à l'hôtel de l'Europe Montaigne, à un reçu avis du tout préparer pour recevoir le corps jeudi prochain dans la soirée. Un simple service religieux sera célébré à l'église de la Madeleine, à 10 heures, par M. de Lesseps, évêque de Metz, et par M. de Lesseps, évêque de Metz, et par M. de Lesseps, évêque de Metz. »

« Le procès Allez. — Paris, 9 décembre. — On a fait grand bruit dans plusieurs journaux de ce matin du langage qu'aurait tenu, hier, à l'audience du tribunal correctionnel de la Seine, — devant lequel comparait M. Allez pour fraudes en fournitures militaires. — M. Danet, candidat pour le ministère de la guerre, partie civile. »

« M. Danet aurait dit que le ministre de la guerre avait toujours été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Le langage prêt à M. Danet est contraire à la vérité. Voici le texte exact de ses paroles : »

« C'est sur la plainte du ministre de la guerre que les poursuites ont eu lieu, car il a grand souci de la santé de l'armée, et il est persuadé que les faits lui ont été connus, il a exclu M. Allez de toute participation aux applications de fournitures de l'armée et il a demandé l'exécution aux commandants des corps d'armée. »

« Des l'origine de l'affaire, il a manifesté la volonté d'être d'accord avec le ministre de la guerre, et il a été nommé par le chancelier sur l'application du 1er de l'article 43 du code pénal, il a joint à sa plainte primitive une plainte complémentaire pour fait de retard et de négligence. »

« Il est d'ailleurs très probable que M. Danet publiera une protestation publique, l'affaire, en effet, faisant un langage énorme, puisque l'avocat semble avoir déclaré que le ministre de la justice était intervenu pour arrêter les poursuites. »

« Le président du conseil, le garde des sceaux et le ministre de la guerre se sont entendus de l'affaire ce matin, le cabinet était menacé d'une interpellation. »

« L'interpellation de M. Danet, en Belgique. — Paris, 9 décembre. — Le Congrès de demain se fait l'écho d'un bruit répandu dans les cercles politiques, et d'après lequel la campagne d'assassinat qui menace un certain nombre de publicistes ne serait que le prétexte de la mise à exécution d'un plan plus vaste, qui consisterait à restaurer le parti d'extrême gauche et à faire de ce parti le pivot de la politique intérieure. »

« Réunion des délégués des syndicats médicaux. — Paris, 9 décembre. — Les délégués des syndicats médicaux, réunis au siège des sociétés savantes de France, ont émis différents vœux, notamment celui que les études de médecine soient réservées aux étudiants des hôpitaux ou dans les services de rapport avec les soins professionnels. »

« Les délégués ont en outre approuvé la loi récemment votée par le Sénat sur l'exercice de la pharmacie, et qui autorise un village dépourvu d'une pharmacie, de plus de 5 kilomètres, à recevoir les médicaments d'un médecin. »

« Arrestation de M. de Lesseps, en Belgique. — Paris, 9 décembre. — M. de Lesseps, en Belgique, a été arrêté par la police de Liège, sous l'accusation de fraude en fournitures militaires. »

« Un assassinat en Algérie. — Bône, 9 décembre. — Les meurtriers de M. Nicolas, inspecteur de l'agriculture, assassiné dernièrement à Bône, ont été arrêtés par la justice algérienne. »

« La santé de Léon XIII. — Rome, 9 décembre. — Le bruit d'une indisposition subite du Pape est démenti. »

« Les tremblements de terre en Italie. — Reggio di Calabria, 9 décembre. — Une pluie torrentielle a causé de graves dommages et a entraîné de graves pertes de vies humaines. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

« Les déclarations de M. de Lesseps. — Paris, 7 décembre. — Le correspondant du New-York Herald écrit que M. de Lesseps a déclaré que le ministre de la guerre avait été partisan des poursuites malgré les observations qui lui auraient été faites à ce sujet par le ministre de la justice. »

L'Italie consacre à ce rapport un article de fond qui ne paraît dans le rapport du sénateur Costa parce qu'il est général et ne concerne que les questions les plus contradictoires circulant sur la nature des documents que possède M. Giolitti; aussi prévoit-on que M. Crispien accèptera pas l'interpellation de M. Giolitti sur les mesures à prendre vis-à-vis des détenteurs de ces documents. On la fera ajourner jusqu'après le procès en cours.

« Les vœux de Montecitorio, ou prêt à M. Giolitti l'intention de constituer un jury composé de députés appartenant à différents partis dans le but de savoir quelle résolution il doit prendre au sujet des documents qu'il a en sa possession. »

« Rome, 9 décembre. — La Tribuna dit que, sur l'invitation de M. Giolitti, une réunion a eu lieu ce soir, à Monte-Citorio, à laquelle assistaient MM. di Rudini, Zanarulli, Cavallotti, Forlani, Cappono, Danioni, Colombo, Marconi et Carnimeo. »

« M. Giolitti a mis à leur disposition les documents possédés par lui, relatifs à l'affaire de la banque romaine. La réunion a décidé de ne pas prendre de résolution sur les documents et de conseiller à M. Giolitti de les publier. »